



## Pour vous inscrire

*Veillez à bien vérifier que toutes les pièces nécessaires à votre inscription sont présentes dans votre dossier...*

**Seuls les dossiers complets seront retenus !**

### *Rappel des pièces à fournir :*

- 1) le questionnaire d'entrée à rédiger sur papier libre (annexe 4),
- 2) deux photos d'identité,
- 3) le contrat d'enseignement à remplir en **2 exemplaires** (annexe 2).  
Un exemplaire contre-signé par nos soins vous sera retourné dès que nous aurons pris connaissance de vos réponses au questionnaire confidentiel (pour confirmer votre inscription).
- 4) **un chèque de 150 € d'arrhes**, indispensable pour réserver votre place (encaissable après confirmation de votre inscription par l'IPHT).

### *et selon votre choix :*

- 5) si vous avez opté pour le règlement par mensualité (annexe 3) :
  - **un chèque de 198 €** encaissable en octobre (la semaine qui suit le 1er stage)
  - l'ordre de virement complété et signé **ou bien un avis de mise en place des virements** si vous les établissez vous-même.
- 6) ou bien le solde en un ou trois chèques (voir contrat) à joindre à votre inscription
- 7) le règlement des **frais par correspondance** selon le tarif en vigueur (annexe 1)

*Les places étant limitées, il est prudent de s'inscrire à l'avance...*

*Renvoyer votre Dossier à :*

**IPHT-formation**  
à l'attention de Jean-Pierre et Aruna Le Gouguez  
55 rue de la Commune de 1871 - 44 400 REZÉ

**Tél. : 02 40 48 42 76**



## Pour vous inscrire

*Veillez à bien vérifier que toutes les pièces nécessaires à votre inscription sont présentes dans votre dossier...*

**Seuls les dossiers complets seront retenus !**

### *Rappel des pièces à fournir :*

- 1) le questionnaire d'entrée à rédiger sur papier libre (annexe 4),
- 2) deux photos d'identité,
- 3) le contrat d'enseignement à remplir en **2 exemplaires** (annexe 2).  
Un exemplaire contre-signé par nos soins vous sera retourné dès que nous aurons pris connaissance de vos réponses au questionnaire confidentiel (pour confirmer votre inscription).
- 4) **un chèque de 150 € d'arrhes**, indispensable pour réserver votre place (encaissable après confirmation de votre inscription par l'IPHT).

### *et selon votre choix :*

- 5) si vous avez opté pour le règlement par mensualité (annexe 3) :
  - **un chèque de 198 €** encaissable en octobre (la semaine qui suit le 1er stage)
  - l'ordre de virement complété et signé **ou bien un avis de mise en place des virements** si vous les établissez vous-même.
- 6) ou bien le solde en un ou trois chèques (voir contrat) à joindre à votre inscription
- 7) le règlement des **frais par correspondance** selon le tarif en vigueur (annexe 1)

*Les places étant limitées, il est prudent de s'inscrire à l'avance...*

*Renvoyer votre Dossier à :*

**IPHT-formation**  
à l'attention de Jean-Pierre et Aruna Le Gouguez  
55 rue de la Commune de 1871 - 44 400 REZÉ

**Tél. : 02 40 48 42 76**